

Salem FEKIR
4 Rue Abram
13015 Marseille
0626499500
fekir55@yahoo.f
Permis B, Véhiculé



AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

Carte professionnelle n°CAR-013-2020-02-20-20150406496

Vigilant, respectueux des consignes, bon communicant

COMPETENCES

- Surveiller les lieux, les biens et effectuer des rondes de prévention et de détection de risques
- Contrôler la conformité d'entrée et de sortie de personnes et de biens
- Vérifier les accès, les lieux (fermeture, présence d'objets, de personnes), les équipements et les systèmes de sécurité et de prévention
- Repérer les anomalies, incidents et informer les forces de l'ordre et les clients
- Apporter aide et assistance aux personnes ou réceptionner les secours
- Renseigner les supports d'intervention et d'activité (rapports, mains courantes, registres de sécurité, déclaration,
- Gestion de conflits

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- 2014-2015 **MEDIATEUR SOCIAL** à L'A.M.S **MARSEILLE**
Surveillance de lieux publics (Joliette, Cours Julien, Belsunce), information, orientation de tous publics, rondes, gestion de conflits, actions de prévention en lien avec samu, pompiers, police...
- 2007-2014 **MAGASINIER-CARISTE** à RENAULT ET LA SNCM **MARSEILLE**
Réception, stockage, préparation de commandes et expédition
- 2006 **AGENT D'ACCUEIL et ANIMATION** du SPES **MARSEILLE**
Accueil d'un public (anciens détenus), organisation et accompagnement à des activités culturelles et sportives
- 2005-2010 **VENDEUR-CONSEIL**, BRICOT-DEPOT ET WELDOM **MARSEILLE**
Mise en rayon, vente de produits rayon quincaillerie, électricité, plomberie sanitaire...

FORMATIONS

- 2015 **CQP, SSIAP1, EPI, secouriste** Technical Environnement **CABRIES**
- 2011 **CACES 1/3/5** **VITROLLES**
- 2005 **Vendeur spécialisé en magasin niveau IV (BAC)** AFPA **MARSEILLE**

S.S.I.A.P. 1

Vu le procès-verbal du jury d'examen en date du 26 Mars 2015 déclarant que,

Monsieur **FEKIR Salem**

Né le **11 Décembre 1955** à **BENI YENNI TIZI OUZOU/ ALGÉRIE**

A subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention du
Diplôme d'Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes
tel que défini dans l'Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par l'arrêté du 30 Décembre 2010,

Diplôme n° **013-0003-1-2015-1848**

Fait à Cabriès, le **26 Mars 2015**

P/ La direction du centre,

NAFIR Rachid

TECHNIQUAL ENVIRONNEMENT
n° SIRET : 4763994700002
n° DE REGISTREMENT : 8313107213
Tel : 04 42 79 17 78 - Fax : 04 42 79 51 49

Le représentant du service incendie compétent,
Nom : **PERES**
Grade : **Capitaine**



COMMISSION INTERRÉGIONALE D'AGRÈMENT ET DE CONTRÔLE SUD

Extrait individuel de la décision
n° CAR-S-2015-02-20-F-00021700
portant délivrance d'une carte professionnelle

Monsieur Salem FEKIR
4 RUE ABRAM
13015 MARSEILLE

La Commission interrégionale d'agrément et de contrôle Sud,
Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité, modifié ;
Vu la demande présentée le 17/02/2015, par Monsieur Salem FEKIR, né(e) le 11/12/1955 à BENI YENNI TIZI OUZOU (Algérie), en vue d'obtenir une carte professionnelle ;
Considérant qu'il résulte de l'instruction du dossier que le demandeur justifie valablement de son aptitude professionnelle ;
Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le demandeur n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat et incompatibles avec l'exercice d'activités privées de sécurité ;

DECIDE

Article 1 : Une carte professionnelle comportant le numéro CAR-013-2020-02-20-20150406496 est délivrée à Monsieur Salem FEKIR, né(e) le 11/12/1955 à BENI YENNI TIZI OUZOU (Algérie).

Article 2 : Cette carte professionnelle autorise son titulaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Surveillance humaine ou électronique

Article 3 : La présente carte professionnelle est valable 5 ans, du 20/02/2015 au 20/02/2020.

Fait à Marseille, le 20/02/2015
Pour la Commission interrégionale d'agrément et de contrôle Sud
Le Président

La présente décision peut être contestée dans les deux mois suivants sa notification :
- soit par voie de recours gracieux formé auprès de la Commission interrégionale d'agrément et de contrôle Sud ;
- soit par voie de recours administratif préalable obligatoire formé auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle sise 2-4-6 boulevard Poissonnière – 75 009 PARIS.
Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. La Commission nationale procédera au réexamen de la décision sur le fondement de la situation de fait et de droit applicable à la date de sa décision
Vous pourrez exercer un recours contentieux auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la réponse de la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence de la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois.



Certificat de Qualification Professionnelle

Agent de prévention et de sécurité

Vu la délibération du jury,
en date du : **04 février 2015**
présidé par : **Madame SARAH SAHRAOUI**

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche Prévention-Sécurité certifie que :

Monsieur Salem FEKIR

né le : **11 décembre 1955** à : **BENI YENNI TIZI OUZOU (ALGERIE)**

a obtenu le Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité - N° **04021594114**

À Paris, le : **11 février 2015**

N° d'autorisation préalable :
PRE-013-2015-02-03-20140406496

